

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

**PRESENTS** : G. PILLOUX, A.-M. BAILLEUL, G. PERRET, P. LE NORMAND, R. PERRIER, S. BRUN, J.-L. BALLEZ, M.-C. BRUN, C. CARRARA, N. MONTANIER, I. MONOD, C. PETIT, S. CALAMAND.

**ABSENTS EXCUSES** : C. BAZIN, P. GOJON, B. LAURENT, C. MONTEIL, B. VIDALE, J.-B. BUISSON (pv à S. CALAMAND).

C. PETIT a été élue secrétaire de séance

**Ouverture de la séance** : 20h00

**Clôture de la séance** : 22h15

L'ordre du jour proposé était le suivant :

**Finances** :

- Délibérations : vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017
- Délibérations : affectation des résultats 2017
- Délibérations : vote des budgets primitifs 2018
- Délibérations : vote des crédits scolaires 2018
- Délibération : subvention 2018 à l'association sportive et culturelle des écoles de Seyssel (ASCES)
- Délibération : vote de l'indemnité du Trésorier 2017

**Foncier** : Délibération : acquisition foncière 11 Route de Genève

**Questions et informations diverses**

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 février 2018 à l'unanimité

### Finances

2/ Délibération 10/2018

**Budget de l'eau :  
approbation du  
compte de gestion  
2017**

Sur le rapport de M. Gilles PILLOUX, Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.49,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2017 tenu par le Comptable public,
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et la décision modificative qui s'y rattache, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Comptable public,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2017 sont identiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'eau ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget annexe de l'eau ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 dressé par le comptable public.

### 3/ Délibération 11/2018

**Budget principal :  
approbation du  
compte de  
gestion 2017**

Sur le rapport de M. Gilles PILLOUX, Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.14,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2017 tenu par le comptable public,
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2017 sont identiques,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget principal ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 dressé par le comptable public.

### 4/ Délibération 12/2018

**Budget de l'eau :  
adoption du compte  
administratif 2017**

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Guy PERRET, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. PILLOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative intervenue au cours de l'exercice, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				183 253,50		183 253,50
Opérations de l'exercice	48 068,37	77 975,18	119 311,29	99 225,49	167 379,66	177 200,67
Résultats de l'exercice		29 906,81	20 085,80			9 821,01
Restes à réaliser	0	0	16 362,51	0	16 362,51	0
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>29 906,81</b>		<b>163 167,70</b>		<b>193 074,51</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé, et délibéré à l'unanimité, le Maire s'étant retiré,

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**ADOpte** le compte administratif 2017.

**5/ Délibération 13/2018**

<b>Budget principal : adoption du compte administratif 2017</b>
---

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Guy PERRET, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. PILLOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			208 193,78		208 193,78	
Opérations de l'exercice	2 616 226,82	3 143 274,41	1 659 843,97	2 082 717,54	4 276 070,79	5 225 991,95
Résultats de l'exercice		527 047,59		422 873,57		949 921,16
Restes à réaliser	0	0	265 691,00	0	265 691,00	0
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		<b>527 047,59</b>		<b>214 679,79</b>		<b>741 727,38</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé, et délibéré à l'unanimité, le Maire s'étant retiré,

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de

sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**ADOpte** le compte administratif 2017.

#### 6/ Délibération 14/2018

**Budget de l'eau :  
affectation des  
résultats 2017**

Le Conseil municipal, suite au vote du compte administratif, constate les résultats 2017 suivants :

<b>- Section de fonctionnement</b>	
Excédent .....	29 906,81 €
<b>- Section d'investissement</b>	
Excédent .....	163 167,70 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** pour le budget primitif 2018 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002,
- de reporter l'excédent d'investissement au compte 001.

#### 7/ Délibération 15/2018

**Budget principal :  
affectation des  
résultats 2017**

Le Conseil municipal, suite à l'adoption du compte administratif, constate les résultats 2017 suivants :

<b>- Section de fonctionnement</b>	
Excédent .....	527 047,59 €
<b>- Section d'investissement</b>	
Excédent .....	214 679,79 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** pour le budget primitif 2018 :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068 ;
- de reporter l'excédent d'investissement au compte 001.

#### 8/ Délibération 16/2018

**Budget principal -  
Vote du budget  
primitif 2018**

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif principal 2018.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget principal 2018 comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- Recettes .....	2 756 830,00 €
- Dépenses .....	2 756 830,00 €

**Section d'investissement :**

- Recettes .....	1 590 269,38 €
- Dépenses .....	1 590 269,38 €

**9/ Délibération 17/2018**

**Budget de l'eau -  
Vote du budget  
primitif 2018**

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif 2018 de l'eau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget 2018 de l'eau comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- Recettes .....	170 526,35 €
- Dépenses .....	170 526,35 €

**Section d'investissement :**

- Recettes .....	460 587,04 €
- Dépenses .....	460 587,04 €

**10/ Délibération 18/2018**

**Détermination des  
crédits scolaires de  
fonctionnement 2018**

M. le Maire rappelle l'organisation des écoles et notamment la présence d'une seule directrice qui partage son temps entre l'école maternelle et l'école élémentaire. La commune quant à elle supporte les frais de fonctionnement des écoles. Il s'agit donc de fixer la somme que le budget communal destine aux crédits scolaires pour 2018. Pour information, au titre de l'année scolaire 2017/2018, on comptabilise 188 inscrits à l'école élémentaire et 141 inscrits à l'école maternelle.

M. le Maire donne pour mémoire les chiffres de l'an dernier et propose de les réajuster en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 (+1,4% sur un an), à l'exclusion de ceux consacrés aux sorties piscine, évalués sur devis. En outre, il convient de reconduire les crédits du RASED, du poste PACTE et du psychologue scolaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les crédits scolaires de fonctionnement de façon suivante pour 2018 :

OBJET	Budget 2017	+ 1,4 %	Propositions 2018
- Somme attribuée par élève : 42,79 € à 43,39 € x 329 élèves (10 élèves de plus)	13 650,00	14 275,31	14 275,00
- Crédits de direction	354,00	358,96	359,00
- Crédits du RASED + PACTE	1 400,00	/	1 400,00

- Bibliothèque de l'école élémentaire. Prise en compte du surcoût lié à la mise en place du prêt de livres	1 151,00	1 167,11	1 167,00
- Bibliothèque de l'école maternelle	423,00	428,92	429,00
- Renouvellement des manuels de l'école primaire	1 052,00	1 066,73	1 067,00
- Frais de fonctionnement du psychologue scolaire	292,00	/	292,00
- Crédits pour les sorties piscine (Chêne en Semine)	6 000,00	/	6 000,00
<b>Total</b>	<b>24 322,00</b>	<b>/</b>	<b>24 989,00</b>
Entretien des photocopieurs et dupli-copieur des écoles et consommables pris en charge directement sur budget commune.			

## 11/ Délibération 19/2018

**Détermination  
des crédits  
d'investissement  
2018 des écoles**

M. le Maire détaille les différents besoins évoqués par Mme la Directrice de l'école.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les crédits scolaires au titre de l'investissement de façon suivante pour 2018 :

#### Maternelle :

- Mobilier ..... 4 350 €
- Equipement hifi..... 150 €

#### Elémentaire :

- Equipement informatique ..... 9 800 €

**PRECISE** que ces crédits sont inscrits au budget 2018 pour un montant total de 14 300 €.

## 12/ Délibération 20/2018

**Détermination de la  
subvention 2018 à  
l'ass. sportive et  
culturelle des écoles  
de Seyssel (ASCES)**

Monsieur le Maire expose que l'ASCES (sou des écoles) prend en charge les sorties culturelles et sportives des enfants des écoles élémentaire et maternelle, tels que les spectacles et la voile. Ses ressources proviennent principalement des parents et de la subvention de la Commune.

Il propose l'attribution des fonds suivants, réajustés en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 (+1,4% sur un an) :

#### Frais école maternelle :

OBJET	Budget 2017	+ 1,4 %	Budget 2018
Renouvellement des petites fournitures de bricolage	275,00	278,85	279,00
Forfait de renouvellement des fournitures scolaires 27,26 € à 27,64 € x 6 classes (1 classe de plus)	136,00	165,84	166,00
Crédits culturels 11,89 € à 12,06 € x 141 élèves (8 élèves de plus)	1 581,00	1 700,46	1 700,00
<b>s/total maternelle</b>	<b>1 992,00</b>	<b>2 145,15</b>	<b>2 145,00</b>

### Frais école élémentaire :

OBJET	Budget 2017	+ 1,4 %	Budget 2018
Forfait de renouvellement des fournitures scolaires 31,05 € à 31,48 € x 8 classes	248,00	251,84	252,00
Crédits culturels 23,41 € à 23,74 € x 188 élèves (2 élèves de plus)	4 354,00	4 463,12	4 463,00
<b>s/total élémentaire</b>	<b>4 602,00</b>	<b>4 714,96</b>	<b>4 715,00</b>

**TOTAL ASCES..... 6 860,00 €**

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la totalité de la subvention de l'association sportive et culturelle des écoles de Seyssel à la somme de 6 860,00 € pour l'année 2018.

### 13/ Délibération 21/2018

#### Vote de l'indemnité du Trésorier 2018

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Vu la demande, en date du 31/01/2018, d'indemnité de conseil adressée par Mme DEMONET, comptable de la trésorerie de FRANGY SEYSSEL ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil à Mme DEMONET au taux de 100% pour ses 4 mois de présence au titre de l'année 2017, correspondant à un montant de 232,20 € brut soit 211,64 € net.

### Foncier

### 14/ Délibération 22/2018

#### Acquisition foncière 11 route de Genève

M. le Maire rappelle que par délibération n°44/2016 le Conseil municipal a souhaité, compte tenu de ses projets d'extension et de restructuration de l'EHPAD des Jardins de l'Île, étudier attentivement toute opportunité d'acquisition des parcelles cadastrées C 3400, 2870 et 4026.

A ce titre, il expose que la parcelle C 4026, située en zone U au PLU et d'une superficie totale de 2 016 m<sup>2</sup>, est à vendre. Une maison, libre d'occupation, est implantée sur ce terrain.

Après consultation de l'évaluation faite par France Domaine en date du 23 février 2018, accord a été trouvé avec le propriétaire du bien, pour une cession à 300 000 €, étant précisé que les frais liés à la vente seront à la charge de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir avec la parcelle suivante :

<b>Vendeur</b>	<b>Objet</b>	<b>Localisation</b>	<b>Superficie (~)</b>	<b>Prix de vente</b>
BONIER	Parcelle section C n°4026	11 route de Genève	2 016 m <sup>2</sup>	300 000,00 €

**DIT** que les différents frais, honoraires et charges relatifs à la cession de cette parcelle seront à la charge de la Commune.

**AUTORISE** M. le Maire ou un adjoint à signer l'acte correspondant.

**15/ Questions et informations diverses :**

G. PILLOUX :

- Lecture d'un courrier de l'entreprise INSIDE qui sollicite une remise gracieuse des taxes d'ordures ménagères. Après débat, le conseil municipal se prononce pour le maintien de cette dette.
- 21/04/2018 : l'équipe de Seyssel court pour offrir organise l'édition 2018 des « Princes en foulées »

P. LE NORMAND :

- Le carnaval de SEYSSEL s'est bien déroulé.
- Les 24 et 25/03/2018 : représentations du Théâtre des bords du Rhône au cinéma Le Condate.
- Le 06/04/2018 : spectacle « Les frères de la côte » organisé par La Maison du Haut-Rhône à la Salle des fêtes à 20h30.
- Rappel : le 08/04/2018 : édition 2018 de « La plume de cœur » de la société des auteurs savoyards à la Salle des fêtes de 10h00 à 18h00.
- Le 28/04/2018 : l'association 4S qui organise la 4<sup>ème</sup> édition de « A la mer en vélo » contre le cancer du sein fait étape à SEYSSEL. Rendez-vous à la salle du Conseil municipal à partir de 14h00.

C. PETIT :

- Suite à l'assemblée générale de l'association « Vive le cinéma » un nouveau bureau a été élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22h15.